

Vaccination contre la grippe.



Qui devrait se faire vacciner ?

La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée aux :

Personnes avec un risque accru de complications en cas d'infection :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes avec l'une des maladies chroniques suivantes : maladies cardiaques ; maladies pulmonaires ; troubles métaboliques (p. ex. diabète ou importante surcharge pondérale, IMC \geq 40) ; troubles neurologiques ou de l'appareil locomoteur affectant les fonctions cardiaque, pulmonaire ou rénale ; troubles hépatiques ; insuffisance rénale ; absence ou trouble fonctionnel de la rate ; immunodéficience (p. ex. infection VIH, cancer, traitement immunosuppresseur) ;
- les femmes enceintes, dès le deuxième trimestre, ou ayant accouché au cours des 4 semaines précédentes ;
- les enfants nés prématurément, dès l'âge de 6 mois pendant les 2 premiers hivers après la naissance ;
- les résidents des maisons de soins ou pour personnes âgées et les patients des établissements pour malades chroniques.

Personnes qui, au sein de leur famille ou dans le cadre de leur activité professionnelle, sont en contact régulier avec :

- des personnes appartenant à l'un des groupes précédents ;
- des nourrissons de moins de 6 mois.

La vaccination contre la grippe est particulièrement recommandée aux personnes employées dans le domaine de la santé et dans les crèches.

La vaccination peut aussi être envisagée pour toute personne souhaitant limiter ses risques d'attraper la grippe et en éviter les complications, pour des raisons personnelles ou professionnelles.

À qui la vaccination n'est-elle pas recommandée ?

- aux nourrissons de moins de 6 mois ;
- aux personnes allergiques à l'un des composants du vaccin ou aux protéines d'œufs de poule ;
- en cas de fièvre ou d'infection aiguë, il est conseillé de reporter la vaccination.

Quels peuvent être les effets indésirables de la vaccination ?

- Des réactions comme des douleurs ou des rougeurs peuvent apparaître au point d'injection. Elles sont bénignes et disparaissent généralement après un ou deux jours.
- Chez près de 5% des personnes vaccinées, des réactions systémiques telles que de la fièvre, des douleurs musculaires ou une sensation de maladie, peuvent se manifester.
- Dans de très rares cas (1 cas/100 000), la vaccination peut causer des problèmes neurologiques ou des réactions allergiques graves. Le syndrome de Guillain-Barré est observé après une vaccination sur un million.

La probabilité de voir apparaître des effets indésirables graves après la vaccination est beaucoup plus faible que celle de développer des complications sérieuses après avoir contracté la grippe.

Qui prend en charge les coûts de la vaccination ?

Pour les personnes à risque accru de complications en cas d'infection grippale, les coûts sont pris en charge par les caisses-maladie, pour autant que la franchise ait déjà été atteinte. Sur le lieu de travail, les coûts liés à la vaccination sont souvent pris en charge par l'employeur.

Etat: septembre 2012